

GARD Lutte contre les violences conjugales : encore un pas de plus

Stéphanie Marin 1 juillet 2020

0 234 1 minute de lecture



Une dizaine de partenaires, dont la préfecture du Gard, les parquets de Nîmes et Alès, ont signé le protocole cadre de la cellule départementale de repérage et de traitement de situations individuelles de violences conjugales. (Photo : Stéphanie Marin / Objectif Gard)

Prévenir, protéger et prendre en charge les victimes ainsi que punir les auteurs pour mieux les protéger. Tels sont les grands axes des mesures mises en place au niveau national suite au Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu entre le 3 septembre et le 25 novembre 2019.

En réponse aux directives de l'État concernant la lutte contre les violences conjugales, la préfecture du Gard a mis en place une cellule départementale dédiée à la prise en charge opérationnelle des victimes. Ce nouvel outil mobilise une dizaine de partenaires (*) qui travaillera en réseau pour favoriser le repérage en amont des victimes de violences conjugales, optimiser leur accompagnement, celui de leur entourage et le traitement des situations.

Cette cellule sera scindée en deux. La première, pilotée par le préfet du Gard, Didier Lauga, et le procureur de la République de Nîmes, Éric Maurel, donnera lieu à une réunion par mois. François Schneider, procureur de la République d'Alès, également accompagné du préfet, pilotera la seconde cellule qui se réunira tous les deux mois. "En 2019, le tribunal de Nîmes a traité 780 affaires de violences conjugales", précise Éric Maurel. Et François Schneider d'ajouter : "À Alès, depuis le 1er janvier 2020, 37% des personnes déférées (soit 130, Ndlr), l'ont été pour des violences conjugales, contre 17% en 2019 à la même période." Des chiffres qui en disent long sur la nécessité de "poursuivre le combat" pour reprendre l'expression de François Lalanne, secrétaire général de la préfecture du Gard qui présidait ce mardi la réunion de présentation de cette cellule départementale opérationnelle.

Dans ce cadre, plusieurs actions seront menées dont l'élaboration de fiches de signalement permettant de recenser certaines situations individuelles. La coordination sera assurée par le représentant du préfet et par chaque procureur dans son ressort territorial de compétences pour les situations prises en compte sur un plan judiciaire.

Les différentes associations d'aide aux victimes saluent l'initiative. Michel Bouquet, le directeur de la Clède à Alès espère que ce nouvel outil, le fruit d'un travail collaboratif engagé avec le Comité local de l'aide aux victimes, permettra de gagner en fluidité dans les échanges entre partenaires "ce qui manque aujourd'hui". Et Béatrice Bertrand, directrice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Gard, d'ajouter : "Pour la réunion du 7 juillet, nous avons déjà plusieurs affaires à faire remonter à la cellule." Par ailleurs, le département du Gard lancera le premier observatoire des violences faites aux femmes.

Stéphanie Marin

** La préfecture du Gard, les parquets de Nîmes et d'Alès, les directions départementales de la sécurité publique, le groupement de gendarmerie départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le service intégré d'accueil et d'orientation, le conseil départemental du Gard, la direction départementale du service pénitentiaire d'insertion et de probation, l'association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations, les associations gestionnaires d'accueil du jour, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles et l'association la Clède.*